

# 10 455

population totale Insee au 01.01.2022

## INFORMER



## PROJETER

### 1283

élèves maternelles et primaires accueillis

### 11,1 M. d'€

dépenses de fonctionnement 2021

La future Maison de Santé



# Rapport Orientation Budgétaire 2022



## SYNTHÉTISER

### 12,6 M. d'€

recettes de fonctionnement 2021

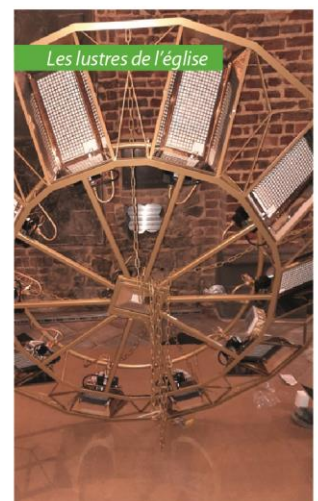
### 53

associations subventionnées en 2021

Le futur giratoire



## DÉBATTRE



### 4,8 ans

capacité de désendettement 2021



### 4,92 M. d'€

dépenses d'investissement en 2021

## ANTICIPER

### 53

caméras opérationnelles



### 4,96 M. d'€

recettes d'investissement 2021

## ORIENTER

## FINANCER



Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Préambule, Contexte & Obligations légales du

### Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires**
- les **engagements pluriannuels**
- la **structure et la gestion de la dette**

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au Préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

## Sommaire

### I Les finances nationales

1. **Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022**
  - a. Situation de la croissance
  - b. Un PLF de la relance et de l'investissement
  - c. La dernière année d'application de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022)
2. **Les mesures de soutien aux collectivités locales**
  - a. Réforme amplifiée des indicateurs financiers
  - b. Réforme de la fiscalité locale
  - c. Evolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales
  - d. Autres mesures

### II La situation financière de la collectivité fin 2021

1. **La section de fonctionnement**
2. **Les orientations en matière d'investissement pour 2022 et les années suivantes**

### III Les orientations budgétaires pour 2022

1. **La section de fonctionnement**
2. **Les orientations en matière d'investissement**

### IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2022 : un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2022

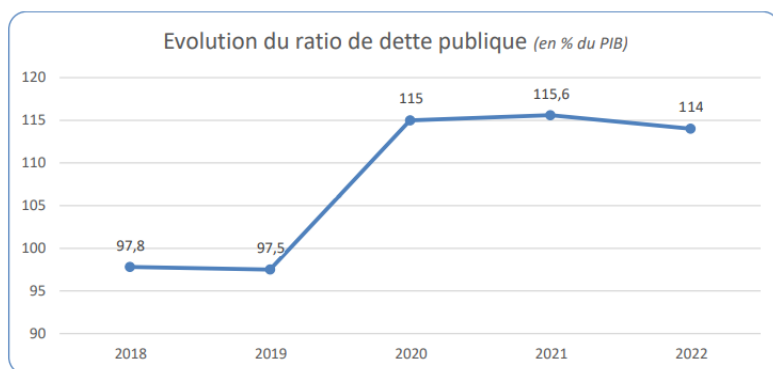
# I Les finances nationales

## 1 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022.

Le projet de Loi de Finances a été publié au journal officiel du 31 décembre 2021, voici les principales annonces :

### a – Situation de la croissance :

L'exécutif avait estimé pour l'année 2021 un rebond de la croissance de 8% avec le plan de relance (France relance). On constate que la croissance a effectivement augmenté de 6,7% soit un écart de 1,3% inférieur aux prévisions. Pour l'année 2022, le PLF prévoit un déficit du PIB de 4,8% et une dette publique de 116,2% ce qui constituerait une amélioration de plus d'un point et demi par rapport à 2021 (voir le graphique ci-dessus).



Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) est mitigé, il estime que les conditions de saisine du projet de Loi de Finances ne permettent pas de lui donner un avis pleinement éclairé sur les prévisions pour l'année 2022. Le HCFP a par ailleurs fait remarquer que les recettes et les masses salariales sont sous-évaluées, le HCFP ne peut donc pas approuver le déficit du PIB de 4,8% attendu pour 2022.

### B - Un PLF de la relance et de l'investissement (France relance).

Après un "PLF de l'urgence" en 2020 et le "PLF de l'urgence et de la relance" en 2021, place au "PLF de relance et d'investissement mais aussi de normalisation".

L'objectif du plan de relance de 100 milliards d'euros est de relancer la croissance économique et d'atteindre le niveau d'avant crise après la baisse significative de 2020 liée à la crise sanitaire.

Les collectivités pourront bénéficier d'une partie affectée au plan de relance qui sera consacré au soutien à l'investissement local.

- 276 M€ de crédit de paiement pour la dotation de soutien à l'investissement local.
- 500 M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local en 2022 au titre du plan de relance
- 350 M€ de dotations de soutien à l'investissement local pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.
- La dotation de soutien à l'investissement des départements est maintenant délivrée par le préfet de région sous la forme de subvention d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

## **C – La dernière année d’application de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022).**

La loi de programmation des finances publiques avait pour objectifs de planifier sur plusieurs années les recettes et les dépenses de l’Etat, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales.

La programmation établie en 2018 arrive à son échéance en 2022, la nouvelle programmation sera plus efficace en raison de l’obsolescence de la programmation initiale de 2018 qui concernait la période (2018-2022).

## **2 – Les mesures de soutien aux collectivités locales.**

### **A – Réforme amplifiée des indicateurs financiers.**

Le potentiel fiscal est augmenté avec l’intégration de certains produits au panier de recette :

- Des produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les communes ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE);
- La taxe des pylônes ;
- La majoration de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

La détermination de l’effort fiscal va être recentrée sur la mesure de ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu’elles représenteraient avec les taux moyens d’impositions.

Pour pallier les problèmes dus à l’adaptation de ces nouvelles mesures, il y aura une possibilité de correction pour la période de 2022/2028 avec une atténuation totale pour 2022.

### **B – Réforme de la fiscalité locale.**

Le PLF 2022 marque l’entrée en vigueur d’une diminution de la taxe d’habitation sur les résidences principales en vue de la supprimer en 2023 :

- Abattement de la taxe d’habitation à hauteur de 65% pour 2022 et exonération de la taxe en 2023 pour tous les foyers Français.
- L’amendement augmentera d’une centaine de millions d’euros la compensation de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales pour les collectivités territoriales.

## **C – Évolution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales : Une stabilité globale.**

Une légère augmentation des concours financiers de l'Etat qui s'établiront à 52,7 milliards d'euros ce qui constitue une augmentation de 2,4 milliards d'euros par rapport à l'année 2021.

- La dotation globale de fonctionnement reste stable avec 26,8 milliards d'euros.
- Les dotations de solidarités urbaines et rurales (<<DSU>> et <<DSR>>) augmenteront chacune de 95 millions d'euros.
- Le niveau du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour l'investissement local est maintenu à hauteur de 6,5 milliards d'euros par rapport à 2021.

## **D – Autres mesures :**

- Proposition de l'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) à l'Etat pour les départements volontaires (donnera lieu à un droit à compensation).
- Création d'une cotisation plafonnée de 0.1% de la masse salariale à destination du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour compléter le mécanisme de financement de la formation des apprentis. Ce ne sera plus aux collectivités de financer la formation de leurs apprentis, le CNFPT en financera la totalité (application 1<sup>er</sup> janvier 2022).
- Possibilité pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'exonérer de taxe foncière sur le bâti (TFPB) les locaux des associations de protection des animaux (pour 2022 et 2023).
- Mesures concernant la taxe d'aménagement :
  - o Le reversement facultatif de la taxe d'aménagement, par les communes qui en bénéficient, vers l'intercommunalité en fonction de la charge des équipements publics supportés sur son territoire (dont elle a compétence), devient obligatoire.
  - o Possibilité pour les collectivités d'exonérer tout ou partie de la taxe d'aménagement pour les constructions ou aménagements de serres de jardin par les particuliers (encouragement à la production de fruits et légumes).
  - o Les conditions d'exonération pour reconstruire post-sinistre de la taxe d'aménagement vont être assouplies.

### **A retenir :**

- Les mesures du plan de relance de 100 milliards d'euros
- Dernière année de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022)
- Réforme des indicateurs financiers (ajout de produits au panier de recettes, recentralisation de l'effort fiscal)
- 500 M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local en 2022 au titre du plan de relance
- Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

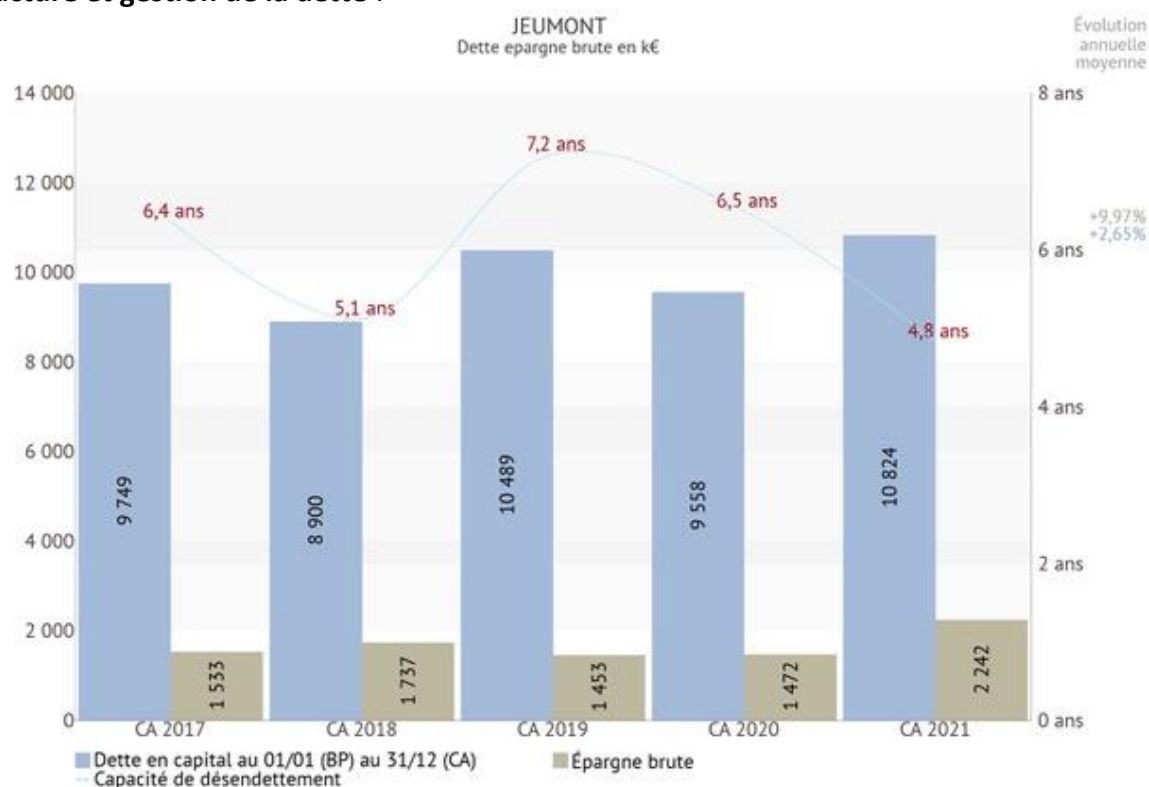
## II La situation financière de la collectivité fin 2021

### Le Compte Administratif 2021 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats cumulés :

<b>C.A provisoire 2021</b>			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2021 (+ DM)	DEPENSES	8 836 503,89 €	12 761 341,00 €
	RECETTES	8 836 503,89 €	13 553 164,24 €
REALISE 2021	DEPENSES	4 923 582,17 €	11 175 439,45 €
	RECETTES	4 966 635,73 €	12 669 395,53 €
RESULTATS 2021		43 053,56 €	1 493 956,08 €
RESULTATS CUMULES		-435 295,57 €	2 411 097,53 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			1 975 801,96 €

### Structure et gestion de la dette :



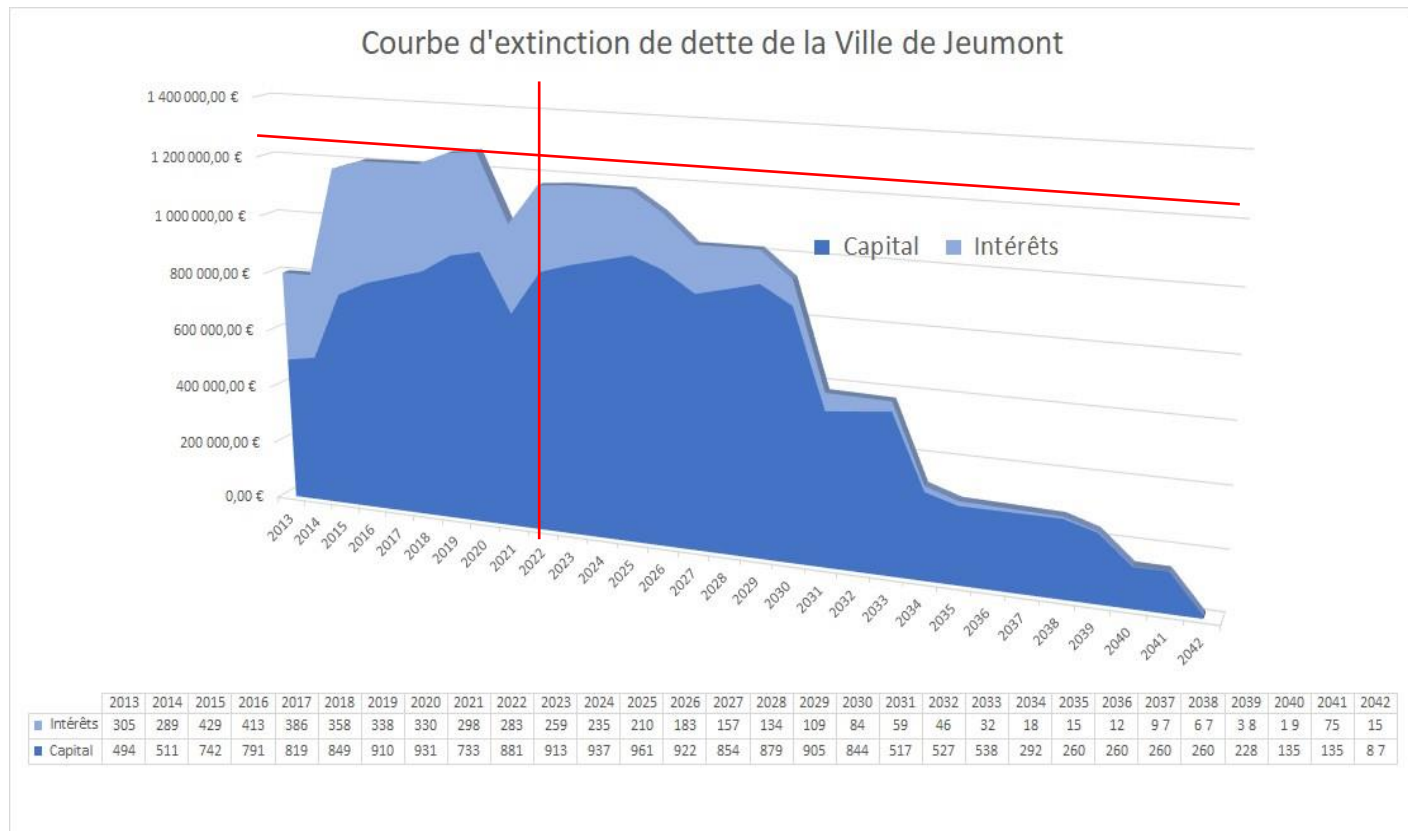
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)	9 748 594 €	8 899 587 €	10 488 622 €	9 557 520 €	10 824 110 €
Épargne brute	1 532 676 €	1 737 160 €	1 453 463 €	1 472 396 €	2 241 536 €

La hausse de l'épargne brute entre 2020 et 2021 (de 778 k€) permet de voir baisser significativement le nombre d'années de remboursement de la dette et ce malgré la contractualisation de l'emprunt en 2021.

## Tableau des emprunts

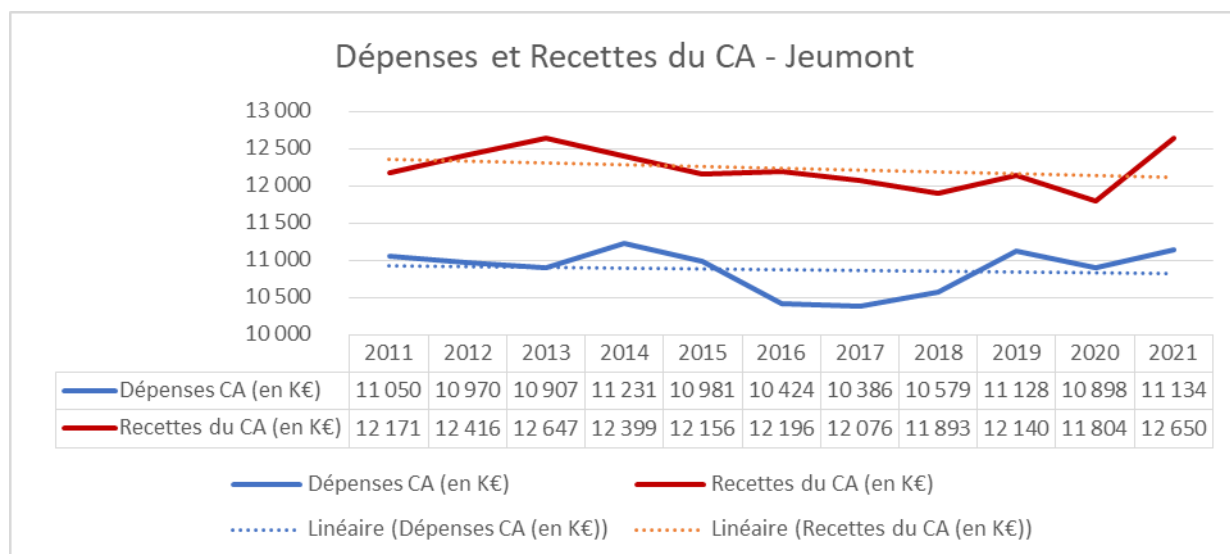
Periode	Date de début	Crd initial	Echéance		
			Capital	Intérêt	Total
2022	01/01/2022	10 824 110,49 €	881 585,20 €	283 642,52 €	1 165 227,72 €
2023	01/01/2023	10 642 525,29 €	913 205,24 €	259 809,62 €	1 173 014,86 €
2024	01/01/2024	9 729 320,05 €	937 061,65 €	235 984,00 €	1 173 045,65 €
2025	01/01/2025	8 792 258,40 €	961 948,68 €	210 926,14 €	1 172 874,82 €
2026	01/01/2026	7 830 309,72 €	922 912,39 €	183 607,28 €	1 106 519,67 €
2027	01/01/2027	6 907 397,33 €	854 937,23 €	157 991,03 €	1 012 928,26 €
2028	01/01/2028	6 052 460,10 €	879 465,91 €	134 256,13 €	1 013 722,04 €
2029	01/01/2029	5 172 994,19 €	905 076,38 €	109 183,01 €	1 014 259,39 €
2030	01/01/2030	4 267 917,81 €	844 514,97 €	84 299,91 €	928 814,88 €
2031	01/01/2031	3 423 402,84 €	517 206,10 €	59 472,86 €	576 678,96 €
2032	01/01/2032	2 906 196,74 €	527 800,79 €	46 394,48 €	574 195,27 €
2033	01/01/2033	2 378 395,95 €	538 832,43 €	32 553,21 €	571 385,64 €
2034	01/01/2034	1 839 563,52 €	292 063,52 €	18 965,67 €	311 029,19 €
2035	01/01/2035	1 547 500,00 €	260 000,00 €	15 670,39 €	275 670,39 €
2036	01/01/2036	1 287 500,00 €	260 000,00 €	12 725,77 €	272 725,77 €
2037	01/01/2037	1 027 500,00 €	260 000,00 €	9 726,45 €	269 726,45 €
2038	01/01/2038	767 500,00 €	260 000,00 €	6 754,41 €	266 754,41 €
2039	01/01/2039	507 500,00 €	228 750,00 €	3 838,70 €	232 588,70 €
2040	01/01/2040	278 750,00 €	135 000,00 €	1 958,63 €	136 958,63 €
2041	01/01/2041	143 750,00 €	135 000,00 €	750,86 €	135 750,86 €
2042	01/01/2042	8 750,00 €	8 750,00 €	15,09 €	8 765,09 €
		<b>86 335 602,43</b>	<b>11 524 110,49</b>	<b>1 868 526,16</b>	<b>13 392 636,65</b>

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des différentes annuités jusqu'à leur extinction, soit jusque 2042. Le tableau tient compte des emprunts réalisés en 2021.



## 1 - La section de fonctionnement

### Evolution du fonctionnement de 2011 à 2021



Après un premier semestre marqué par de nombreuses annulations liées aux restrictions sanitaires (goûters, événements comme le 1<sup>er</sup> mai), le retour progressif à la vie « normale » se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 236 000 euros. Celles-ci retrouvent leur niveau de 2019.

Les recettes de fonctionnement retrouvent leur dynamisme avec une augmentation de 846 000 euros entre 2020 et 2021, soit 7,1 %. Toutefois, quelques recettes ponctuelles sont à souligner comme :

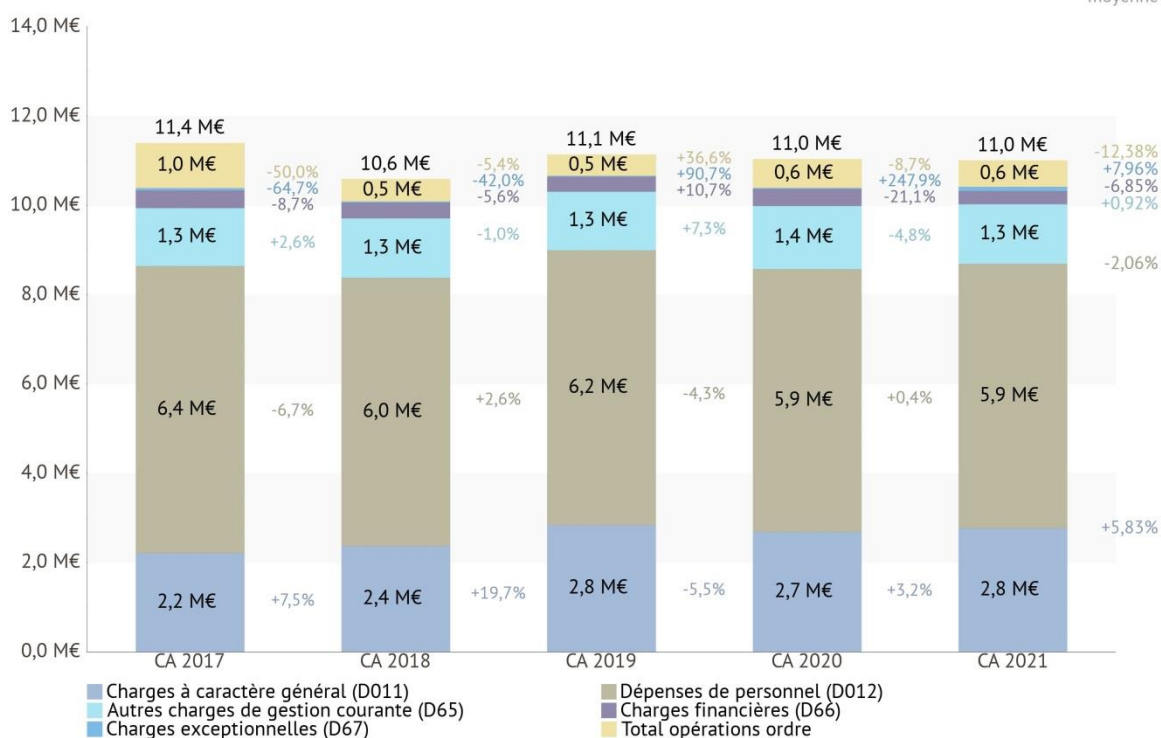
- L'avance Dotation Politique de la Ville du Centre Administratif : 300 000 euros
- La Délégation de Service Publique « Enfance pour Tous » : 45 000 euros
- La régularisation du partenariat avec la ville de Colleret : 19 236 euros
- La Dotation compensatrice de perte de recette liée au COVID : 82 871 euros

En dehors de ces recettes, il est à noter que le niveau des recettes est similaire à la période d'avant crise.

L'historique représenté ci-dessous permet de visualiser les principales évolutions des principaux chapitres de dépenses de fonctionnement :

JEUMONT  
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2021

Évolution  
annuelle  
moyenne



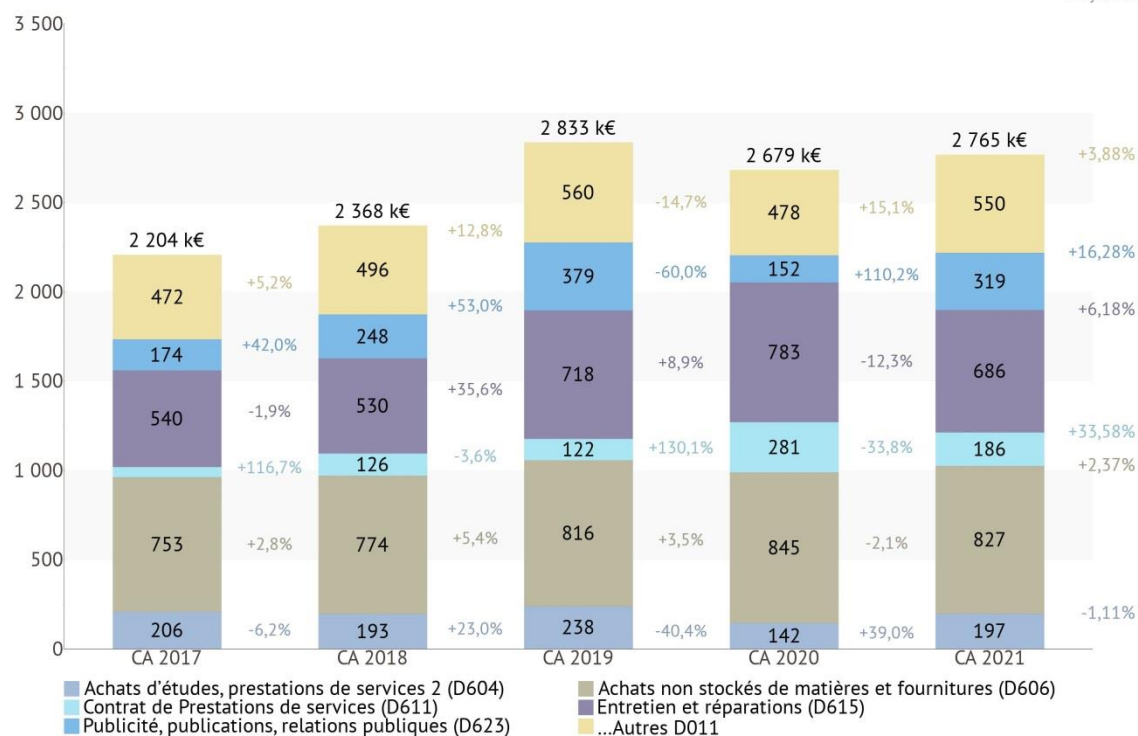
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Charges à caractère général (D011)</b>	2 203 758 €	2 367 835 €	2 833 358 €	2 678 900 €	2 764 652 €
<b>Dépenses de personnel (D012)</b>	6 431 744 €	6 001 648 €	6 154 573 €	5 892 432 €	5 917 729 €
<b>Autres charges de gestion courante (D65)</b>	1 294 563 €	1 328 768 €	1 315 369 €	1 411 171 €	1 342 832 €
<b>Charges financières (D66)</b>	392 206 €	358 252 €	338 120 €	374 160 €	295 271 €
<b>Charges exceptionnelles (D67)</b>	64 075 €	22 629 €	13 119 €	25 022 €	87 041 €
<b>Total opérations ordre</b>	1 000 574 €	500 179 €	473 228 €	646 256 €	589 824 €

On observe une augmentation par rapport à l'exercice 2020 de chaque chapitre des dépenses de fonctionnement mis à part les chapitres 65 et 66, dont les baisses sont expliquées ci-après. Néanmoins, le niveau de dépenses de ces chapitres est inférieur à l'exercice 2019.

## L'analyse du chapitre 011

JEUMONT  
Evolution du 011 en k€

Évolution  
annuelle  
moyenne



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Achats d'études, prestations de services 2 (D604)</b>	206 030 €	193 271 €	237 714 €	141 682 €	196 997 €
<b>Achats non stockés de matières et fournitures (D606)</b>	753 202 €	774 245 €	816 248 €	844 756 €	827 302 €
<b>Contrat de Prestations de services (D611)</b>	58 364 €	126 457 €	121 965 €	280 667 €	185 808 €
<b>Entretien et réparations (D615)</b>	539 777 €	529 805 €	718 383 €	782 506 €	686 073 €
<b>Publicité, publications, relations publiques (D623)</b>	174 483 €	247 755 €	379 081 €	151 741 €	318 934 €
<b>...Autres D011</b>	471 902 €	496 302 €	559 967 €	477 548 €	549 538 €

**Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (+80 K€ soit +3,29%), cette augmentation s'explique par la reprise d'activité des services :**

- Augmentation des repas de cantines
- Augmentation des fluides et du carburant
- Augmentation des frais d'entretien (remise en état de bâtiments et véhicules)
- Reprise des manifestations

**Sur les charges de personnel (chapitre 012) (+ 25 K€ soit +0,42%)**

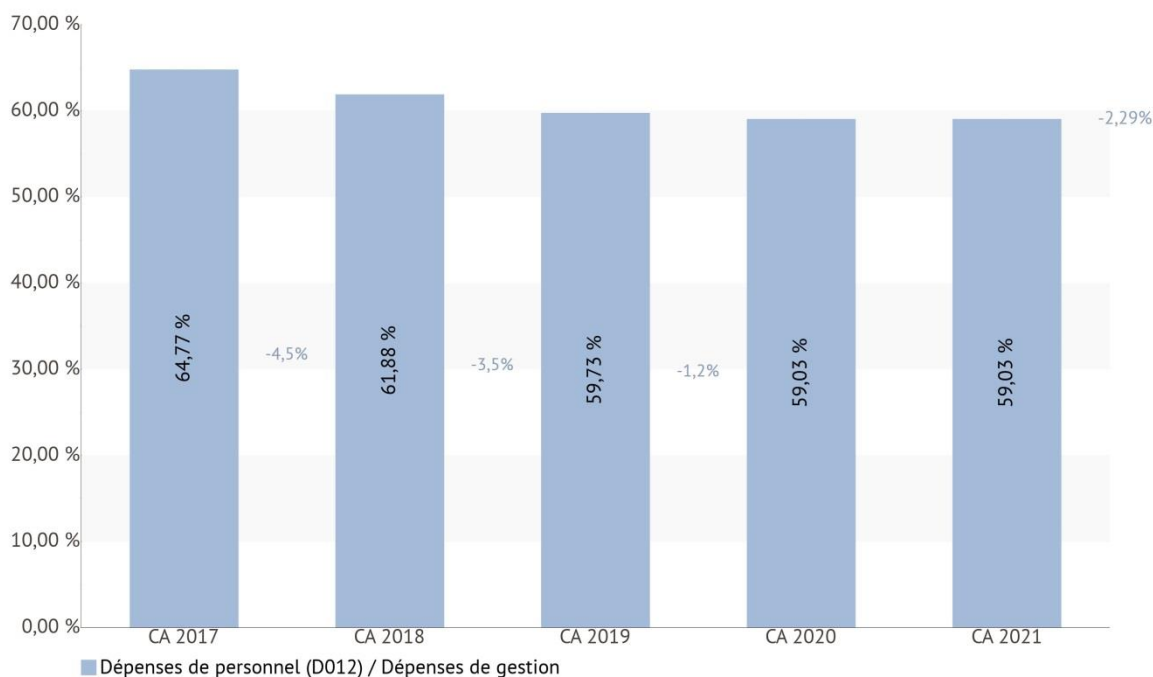
Une légère augmentation des charges de personnel liée :

- Heures supplémentaires générées par :
  - La gestion du centre de vaccination
  - La Coupe de France VTT les 17, 18 et 19 septembre
  - Les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin

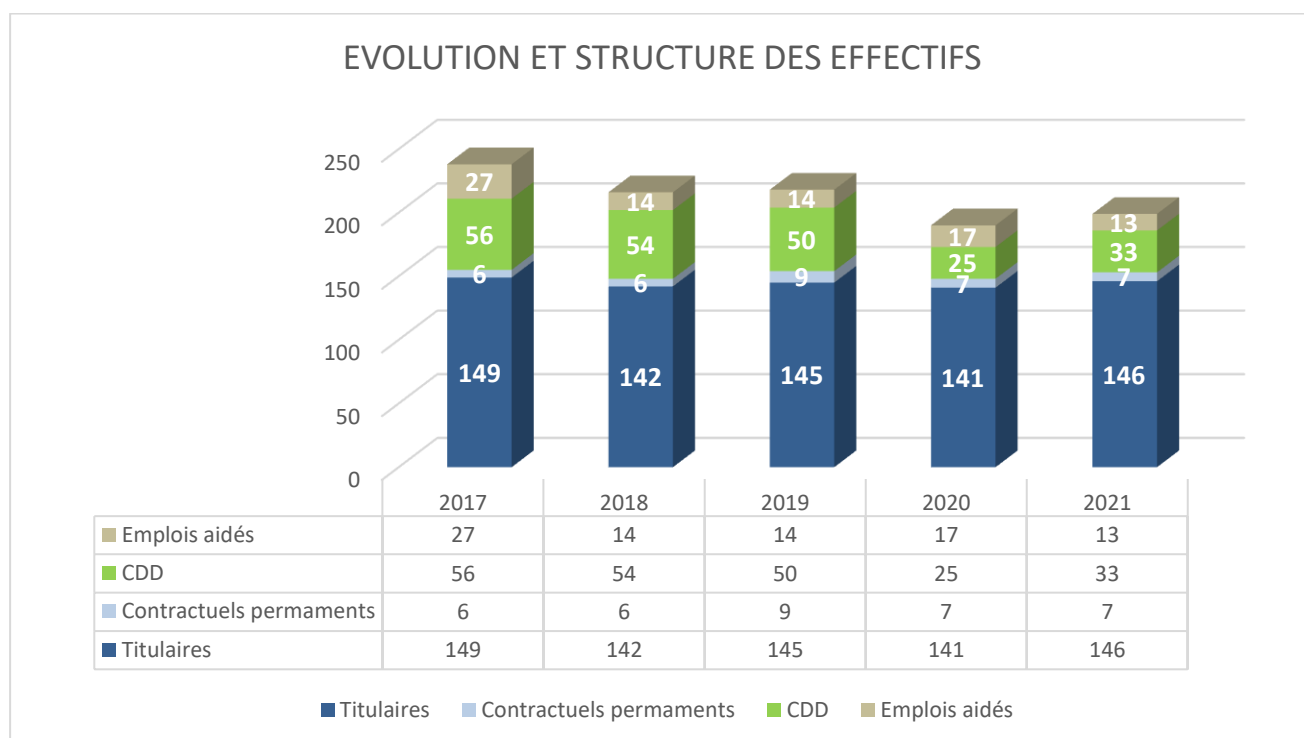
Les charges de personnel se stabilisent avoisinant 59 % de nos dépenses de gestion depuis 2019.

JEUMONT  
Poids du personnel  
Évolution annuelle moyenne : -2,06%

Évolution  
annuelle  
moyenne



Cette stabilité est également visible au regard de l'évolution du nombre d'agents, comme l'histogramme ci-dessous permet de le visualiser :



EFFECTIFS		2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	4	4	3	5	9
	CATEG B	17	19	19	15	13
	CATEG C	128	119	123	121	124
	<b>S/TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>142</b>	<b>145</b>	<b>141</b>	<b>146</b>
Contractuels permanents	CATEG A	2	2	1	2	3
	CATEG B	4	4	7	5	4
	CATEG C	0	0	1	0	0
	<b>S/TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
CDD saisonnier/accroissement	CATEG A	1	1	0	0	1
	CATEG B	3	6	3	8	5
	CATEG C	52	47	47	17	27
	<b>S/TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>33</b>
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	<b>S/TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>216</b>	<b>218</b>	<b>190</b>	<b>199</b>

Les effectifs ont augmenté de 9 salariés au total dont 5 stagiaires et 8 CCD qui compensent la baisse du nombre de contrats « emplois aidés » (-4).

Masse RH	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL en €</b>	6 432 024,00 €	5 979 684,00 €	5 995 358,00 €	5 686 881,00 €	5 668 290,08 €
Régime IND (total en €)	266 532,07 €	248 866,60 €	241 716,54 €	226 325,22 €	250 931,35 €
iHTS en €	64 946,07 €	54 757,65 €	120 041,27 €	72 850,78 €	105 145 59 €
NBi en Nb agents	91	97	93	91	91

**Sur les autres charges** (chapitre 65) (- 68 K€) une baisse qui s'explique en grande partie par l'effort consenti par le tissu associatif suite aux périodes de « fortes restrictions sanitaires ».

**Sur les charges exceptionnelles** (chapitre 67) (+ 62 K€) cette hausse est liée aux deux distributions de tablettes aux élèves de CM2 sur un même exercice et la prise en charge de la distribution de masques à la population par la commune.

**Sur les opérations d'ordres** (chapitre 042) (-56 K€)

En 2021, la municipalité, grâce à son budget de fonctionnement :

**a continué à investir pour la jeunesse** avec : l'opération « 1 fruit à l'école » en intensifiant les distributions 2 fois par semaine, la réalisation de la fresque à l'école Ronsard sur les valeurs de la République, la poursuite des divers ateliers « parents-enfants » (matinées de l'éveil, tapis-lecture, gestion des écrans...) dans le cadre du projet « parentalité », accompagnement des enfants de l'US Jeumont au match de Coupe de France « Entente Feignies-Aulnoye et Paris Saint-Germain »

**a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité** notamment :

sa démarche environnementale avec les projets jardins familiaux aux immeubles Coubertin et Léo Lagrange, la mise en place du Conseil Ecologique et Environnemental (CEE) intergénérationnel : création de totebag et préparation des actions à mener en 2022, l'animation de la Ligue de Protection des Oiseaux Nord pour accompagner l'école Ronsard pour

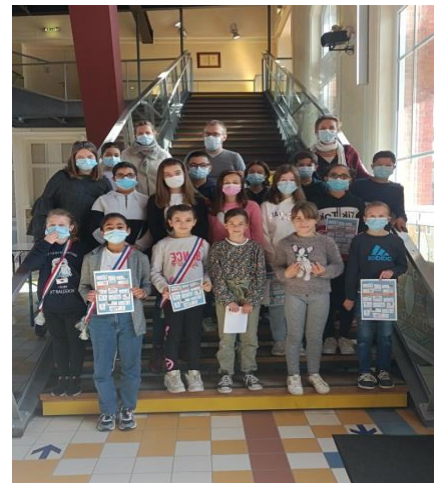


l'obtention de son label E3D, sa « Stratégie Propreté » avec l'instauration de bacs de collecte dans les étages du centre administratif

**a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive** avec : la présentation de la saison culturelle, le Salon de la Bande Dessinée, le Festival de Jazz, le concert « les Quatre Saisons de Vivaldi », la Coupe de France VTT sur le site du Watissart, Cyclo-cross du Watissart, le semi-marathon du Val de Sambre, l'International French Cup de navimodélisme, Piano du lac, les commémorations (Libération de Jeumont, capitulation de l'Allemagne, abolition de l'esclavage, 8/5, 11/11, ...), la marche rose, Wati'days, Fête de l'eau, Gratifieria, Exposition "Objectifs Art Déco", Opération « Écrivez-leur ! » (carte de vœux 2021), Inauguration Le Quartz



**a développé et renforcé ses instances de démocratie participative** : avec le Conseil des sages et l'accueil en partenariat avec la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages du Congrès National, avec le Conseil des enfants avec la formation sur « les valeurs de la République », la distribution de livrets sur le « fonctionnement d'une commune » et la retranscription des actions 2021 dans un journal



**a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS** : avec la création du pôle « sénior » avec une référente dédiée à l'information et l'accompagnement des aînés, le renforcement du service de portage des repas à domicile (près de 12 000 repas distribués en 2021), le maintien et le développement du dispositif d'aide aux courses quotidiennement (400 courses effectuées), le suivi administratif social des aînés avec une ligne unique, création du plan écoute sénior hebdomadaire (2 200 appels et accompagnements en 2021).

**a poursuivi ses actions en faveur de la politique de la ville** : avec Equil Santé pour sensibiliser le bien être à travers le comportement alimentaire et la pratique d'une activité physique avec instauration d'une jauge, le « Médiateur à l'école » avec l'association Citeo où des actions de médiations et de gestion des conflits sont menées au sein des écoles Willy Dubois et Ronsard, les « Ateliers culinaires » deux fois par semaine auprès des enfants des écoles élémentaires (avec Mathieu Dumont Rebel) qui s'inscrivent dans le cadre du programme alimentaire territorial du PNRA, le « Conseiller numérique » qui accompagne la population à travers ses permanences au Centre Administratif et les enfants du PRE en proposant des animations et des ateliers d'initiation informatique proposés également à la MIA.

**a continué d'accompagner ses administrés dans le contexte de crise sanitaire** : avec l'ouverture du centre de vaccination à la salle Timmermans qui représente : 10 889 personnes vaccinées, 40 journées d'ouverture (entre mai et décembre 2021), 47 praticiens et 11 agents communaux mobilisés, un coût Ville par journée de 584 €

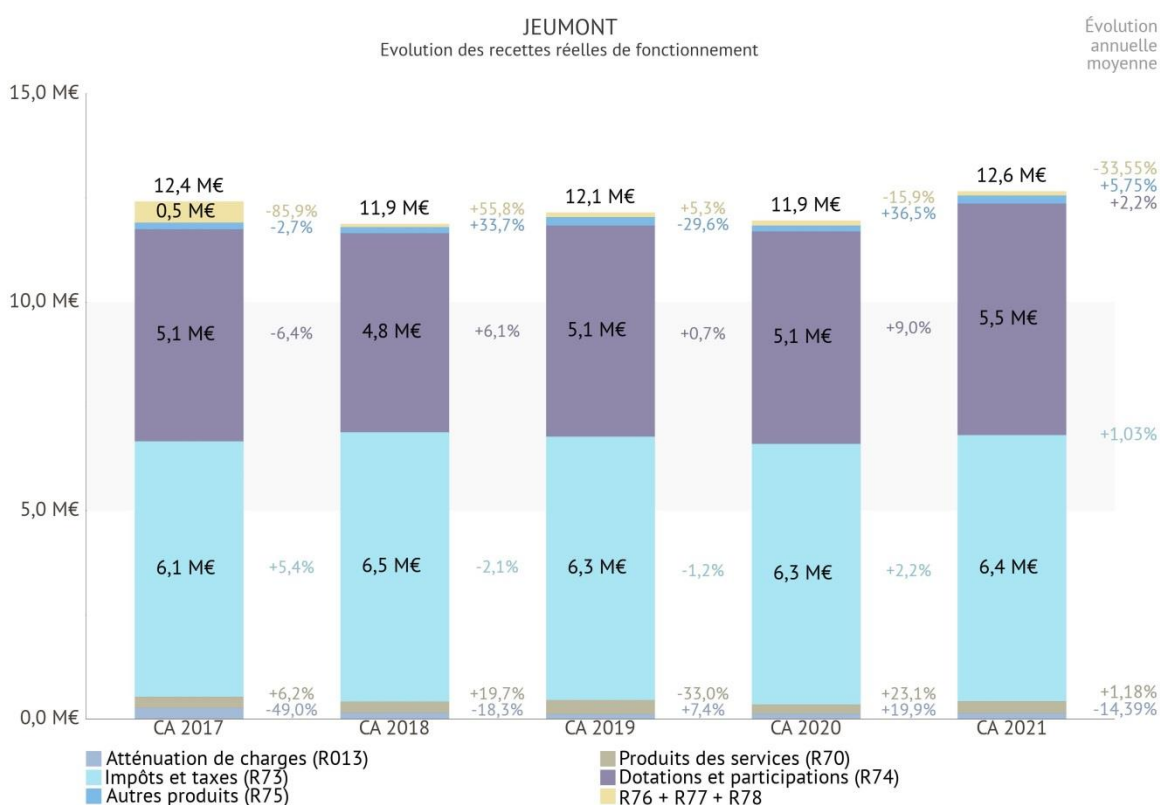


## Conclusion :

La commune poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement et s'est adaptée à la levée progressive des restrictions sanitaires en proposant des événements de qualité aux administrés (Festival de Jazz, 2<sup>e</sup> édition de la Coupe de France VTT). Ce sérieux budgétaire combiné à la recherche de recettes supplémentaires a permis de dégager un excédent de fonctionnement supérieur à l'an passé. Ce travail collectif permet à l'équipe municipale de proposer une baisse du taux de foncier bâti de 3% lors du vote du budget de l'exercice 2022.

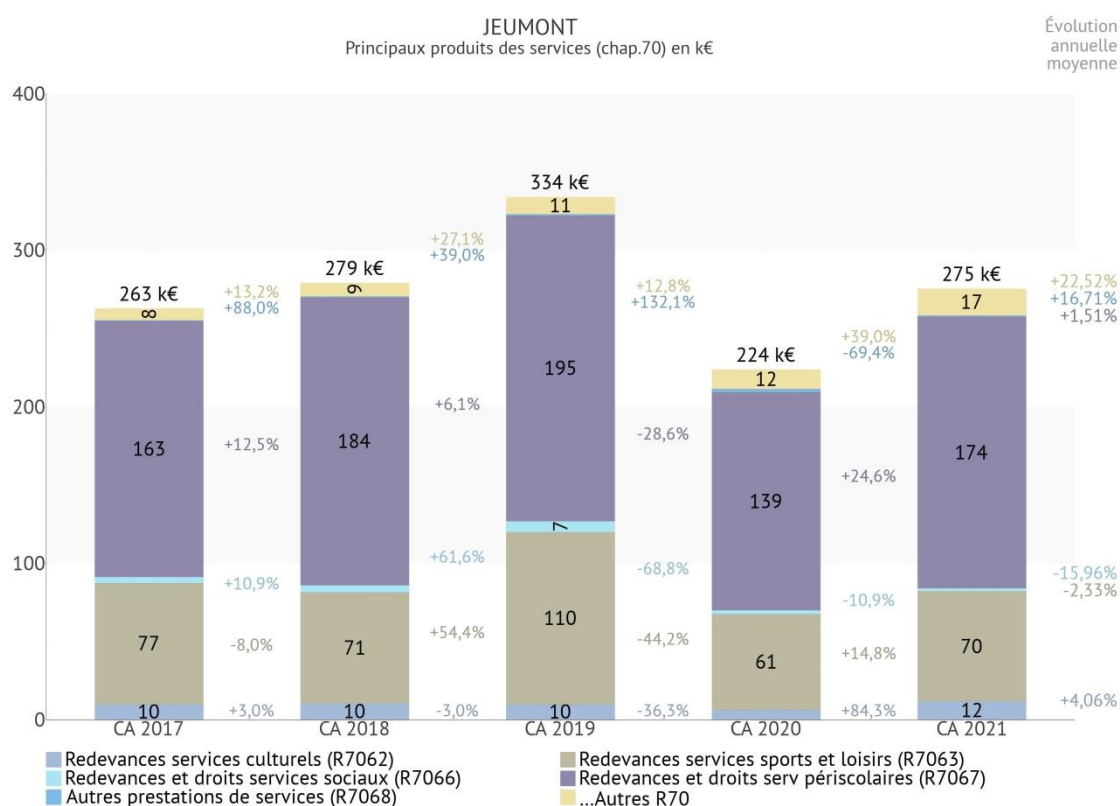
## Les recettes réelles de fonctionnement

L'exercice 2021 est marqué par une hausse de 705 K€ des recettes liées à la reprise progressive des activités proposées par la municipalité mais aussi à l'encaissement de recettes ponctuelles (voir détail p11) :



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Atténuation de charges (R013)</b>	258 596 €	132 015 €	107 869 €	115 890 €	138 933 €
<b>Produits des services (R70)</b>	262 617 €	278 966 €	333 828 €	223 576 €	275 191 €
<b>Impôts et taxes (R73)</b>	6 134 510 €	6 468 414 €	6 330 970 €	6 255 437 €	6 391 887 €
<b>Dotations et participations (R74)</b>	5 086 595 €	4 763 409 €	5 053 460 €	5 089 842 €	5 549 179 €
<b>Autres produits (R75)</b>	156 442 €	152 184 €	203 529 €	143 346 €	195 670 €
<b>R76 + R77 + R78</b>	504 368 €	71 304 €	111 087 €	116 991 €	98 359 €

- Le chapitre 70 « Produits des services » augmente d'environ 51 K€ grâce à la reprise de la fréquentation des cantines, ALSH, goûters...

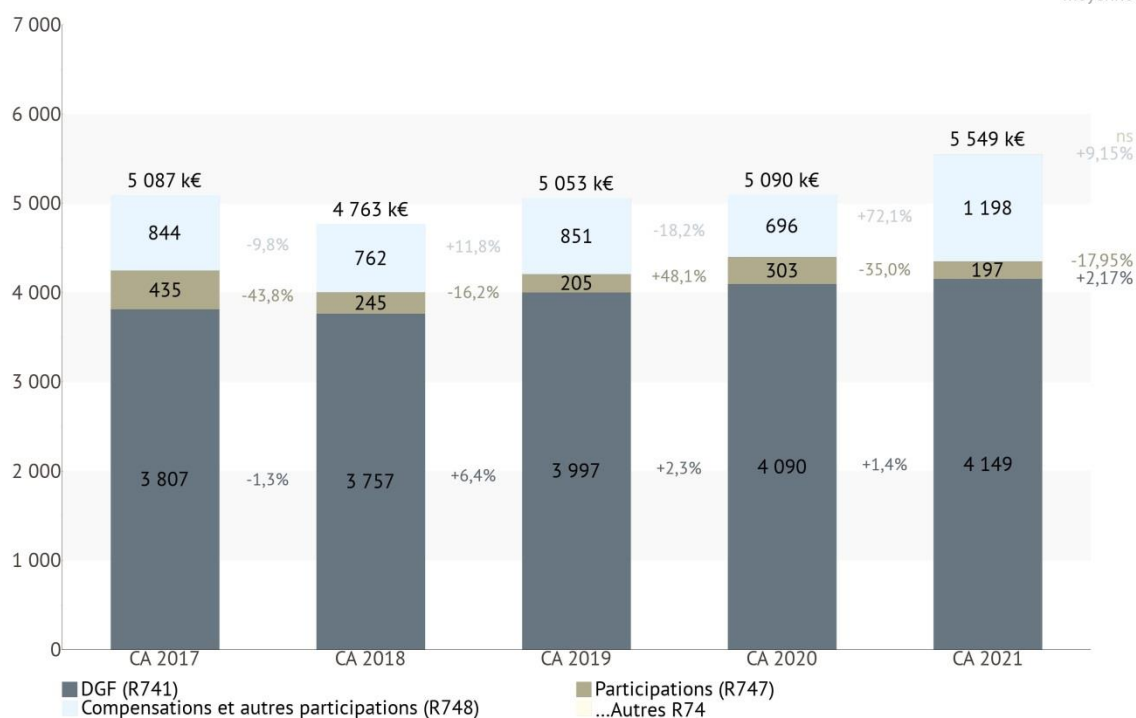


	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Redevances services culturels (R7062)</b>	9 845 €	10 136 €	9 835 €	6 263 €	11 543 €
<b>Redevances services sports et loisirs (R7063)</b>	77 314 €	71 157 €	109 833 €	61 270 €	70 342 €
<b>Redevances et droits services sociaux (R7066)</b>	4 039 €	4 481 €	7 243 €	2 261 €	2 015 €
<b>Redevances et droits serv périscolaires (R7067)</b>	163 480 €	183 934 €	195 066 €	139 275 €	173 546 €
<b>Autres prestations de services (R7068)</b>	367 €	690 €	959 €	2 226 €	681 €
<b>...Autres R70</b>	7 572 €	8 568 €	10 892 €	12 281 €	17 064 €

- Le chapitre 73 « impôts et taxes » augmente de 136 K€ grâce notamment aux recettes liées la taxe additionnelle aux droits de mutation encaissée et aux produits des impôts directs locaux.
- La forte hausse du chapitre 74 « Dotations, subvention et participations » de 459 K€ s'explique par l'augmentation de la DSU « Dotation de Solidarité Urbaine » de 63 K€ et l'avance de la subvention DPV « Dotation Politique de la Ville » perçue pour la réhabilitation du Centre Administratif à hauteur de 300 K€.

JEUMONT  
Principales dotations et participations (chap.74) en k€

Évolution  
annuelle  
moyenne



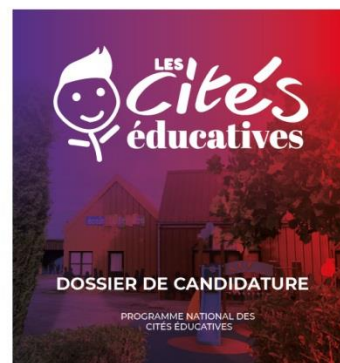
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>DGF (R741)</b>	3 807 495 €	3 757 269 €	3 997 217 €	4 090 267 €	4 148 862 €
<b>Participations (R747)</b>	434 964 €	244 505 €	204 842 €	303 372 €	197 102 €
<b>Compensations et autres participations (R748)</b>	844 136 €	761 635 €	851 401 €	696 203 €	1 198 145 €
<b>...Autres R74</b>	- €	- €	- €	- €	5 070 €

- On observe une augmentation du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » à hauteur de 52 K€ grâce au reversement de l'association « Enfance pour tous » dans le cadre de la DSP pour l'exploitation de la crèche.

## Zoom sur le label « Cités éducatives » : une reconnaissance du travail qui porte ses fruits

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, la commune signera prochainement une convention avec les services de l'Etat afin d'obtenir le label « Cités éducatives » et ainsi obtenir des financements pour mener un grand nombre d'actions (jusqu'à 70% de financements). A ce titre, 3 principes à rechercher et à mettre en valeur de manière transversale ont été identifiés par les parties prenantes :

- **les valeurs de la République**
- **la lutte contre les discriminations**
- **la Citoyenneté et l'Égalité Femme – Homme.**



MAIRIE DE JEUMONT

Suite à un diagnostic sur le territoire, des orientations stratégiques, qui guideront les actions communales, ont été définies, il s'agit :

- **Une cité éducative pour soutenir la Parentalité** : avec la création d'un tiers-lieu « parentalité »
- **Une cité éducative pour la Santé et le bien être** : avec la création d'un programme alimentaire territorial (petit déjeuner à l'école, opérations pour prévenir les troubles alimentaires et intervenir pour un comportement alimentaire sain...)
- **Une cité éducative pour susciter l'ambition, la mobilité et l'engagement** : avec des animations autour de la médiation numérique et l'organisation de sorties pédagogiques (pour faire découvrir les filières universitaires, favoriser l'accès à la culture...)

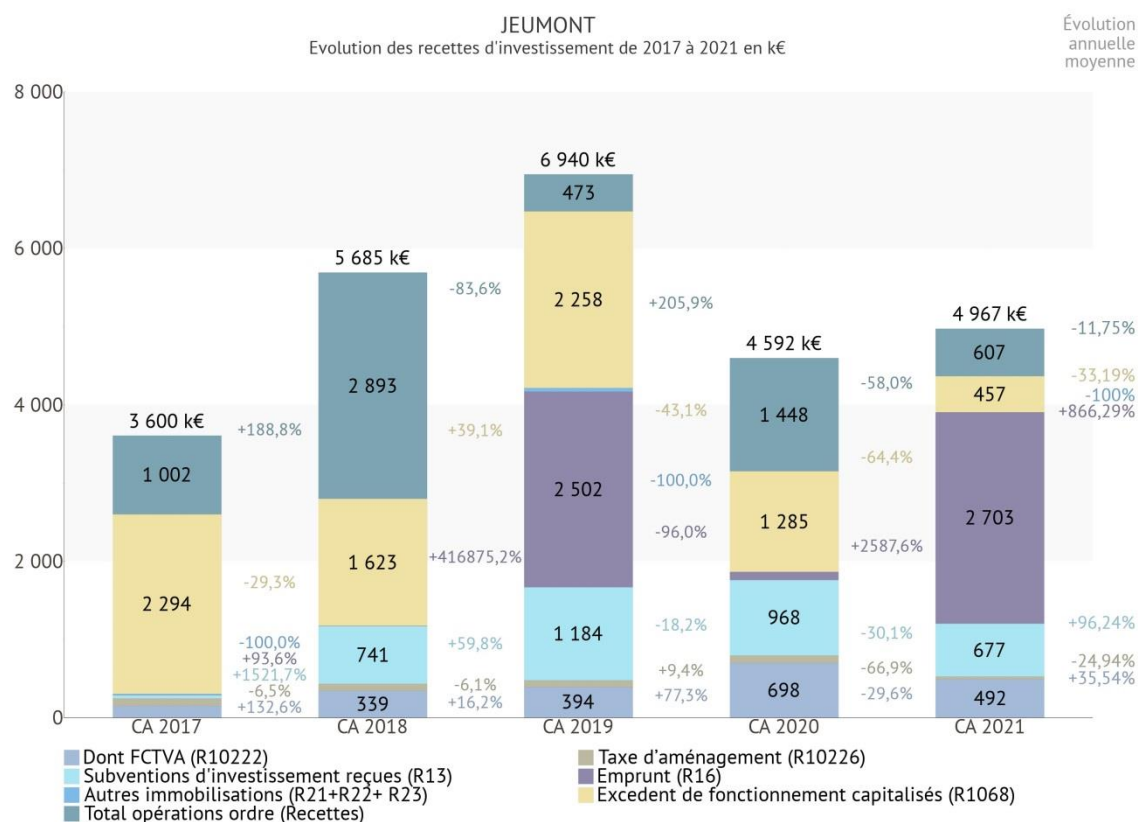
## 2 - Le programme d'investissement et son mode de financement

Avec la mobilisation des services et le maintien des collaborations avec les divers partenaires de la commune, les chantiers ont continué d'avancer. La section d'investissement reste très dynamique, composée d'un niveau de dépenses un peu plus élevé que précédemment.

Grâce à une politique de recherche de financement optimisée en permanence, la part à charge de la ville pour ses projets d'investissement est complétée par à un recours à l'emprunt limité. La conjoncture actuelle offre des conditions très favorables à la contractualisation d'emprunts, compte tenu des taux très faibles. C'est pourquoi, l'équipe municipale a opté pour cette stratégie en 2021 et mobilisera l'excédent cumulé de la section de fonctionnement en 2022.

En définitive, l'objectif de maîtrise des dépenses combinée à la recherche active des recettes permet d'obtenir un résultat positif de la section d'investissement.

### Evolution des recettes et dépenses d'investissement

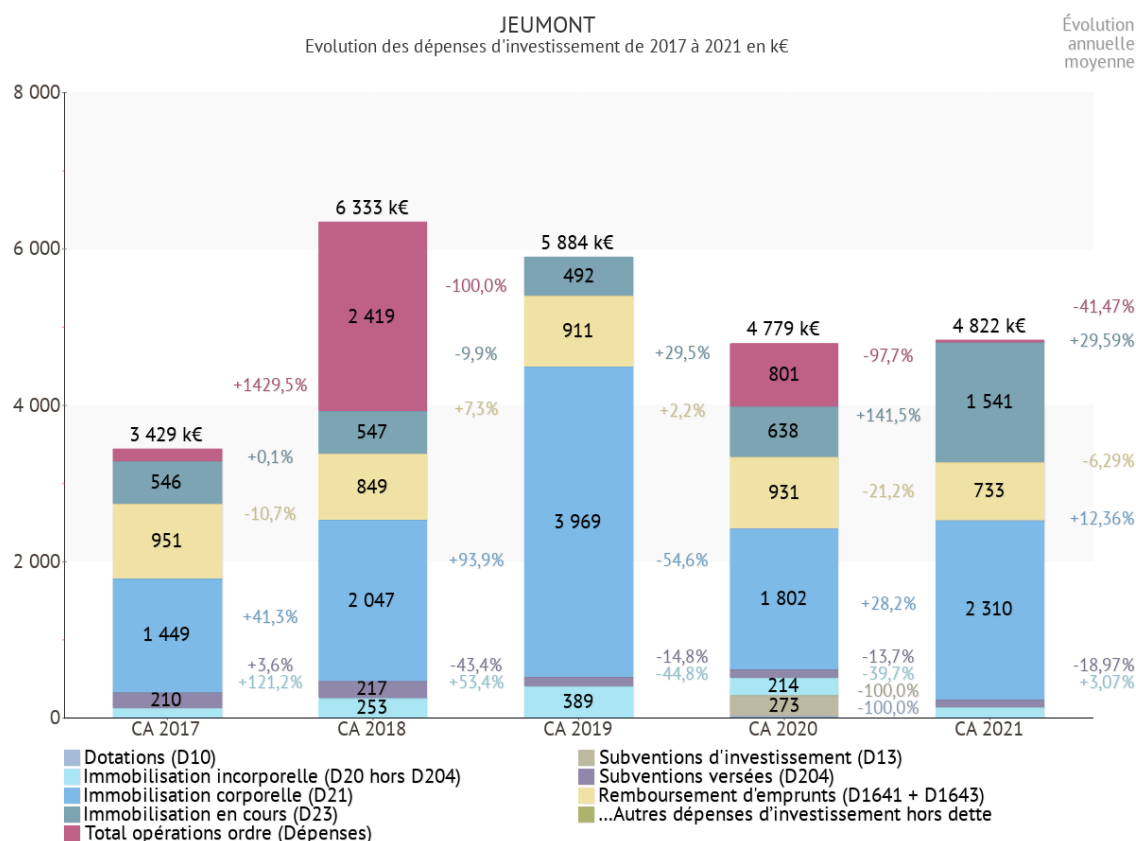


	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Dont FCTVA (R10222)</b>	145 704 €	338 882 €	393 847 €	698 439 €	491 770 €
<b>Taxe d'aménagement (R10226)</b>	95 990 €	89 751 €	84 250 €	92 189 €	30 474 €
<b>Subventions d'investissement reçues (R13)</b>	45 664 €	740 533 €	1 183 591 €	968 462 €	677 189 €
<b>Emprunt (R16)</b>	310 €	600 €	2 501 851 €	100 562 €	2 702 650 €
<b>Autres immobilisations (R21+R22+ R23)</b>	17 301 €	- €	45 515 €	- €	- €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisés (R1068)</b>	2 293 895 €	1 622 803 €	2 257 890 €	1 284 522 €	457 159 €
<b>Total opérations ordre (Recettes)</b>	1 001 534 €	2 892 620 €	473 228 €	1 447 667 €	607 393 €

Après un exercice sans recours à l'emprunt en 2020, la commune a financé sa part à charge des projets d'investissement via un prêt d'un montant de 2,7 millions d'euros, pour les raisons évoquées précédemment.

Toutefois, la veille sur les financements possibles et les sollicitations d'acomptes et de soldes de subventions, en fonction de l'avancée des projets, reste active et fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Cette gestion, associée à une maîtrise des dépenses d'investissement, permet de maintenir le niveau de ces dernières à celui de 2020.



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Dotations (D10)</b>	- €	- €	- €	14 547 €	- €
<b>Subventions d'investissement (D13)</b>	- €	- €	- €	273 160 €	- €
<b>Immobilisation incorporelle (D20 hors D204)</b>	114 557 €	253 434 €	388 727 €	214 426 €	129 291 €
<b>Subventions versées (D204)</b>	209 869 €	217 332 €	122 997 €	104 777 €	90 480 €
<b>Immobilisation corporelle (D21)</b>	1 448 854 €	2 046 891 €	3 969 275 €	1 801 765 €	2 309 545 €
<b>Remboursement d'emprunts (D1641 + D1643)</b>	951 149 €	849 007 €	910 965 €	931 103 €	733 409 €
<b>Immobilisation en cours (D23)</b>	546 269 €	546 542 €	492 481 €	637 923 €	1 540 765 €
<b>...Autres dépenses d'investissement hors dette</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total opérations ordre (Dépenses)</b>	158 189 €	2 419 428 €	- €	800 971 €	18 570 €

Les investissements financés en 2021 correspondent aux opérations suivantes :

- **Le Watissart :**
  - Fin des travaux du nouveau bâtiment « Le Quartz » (inauguré le 25 septembre 2021), équipé d'un accès Wifi, est un espace d'accueil de 370m<sup>2</sup> doté de toilettes, de douches (accessibles aux personnes à mobilité réduite) d'un espace restauration rapide, de salles de réunion et d'une terrasse ouverte de 200m<sup>2</sup>.
  - Création d'une piste provisoire reliant les rues de Colleret et Gabriel Péri
- **Le Centre-ville Pôle Gare** avec la poursuite des travaux sur les secteurs République et Jaurès,
- **Le Centre administratif** avec la réalisation des travaux de réaménagement du 5<sup>e</sup> étage pour y accueillir le service financier,
- **La poursuite de l'extension et du réaménagement complet de l'école la Bruyère**, avec en 2021, le réaménagement de la partie existante (patio, toilettes, VMC...)
- **Le démarrage des travaux de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle**, rue Hector Despret (ancien CCAS), qui accueillera divers professionnels de santé
- **La réfection de plusieurs bâtiments communaux** : plafonds de l'école Maryse Bastié, pose d'un chéneau central à la salle de tennis, travaux d'étanchéité à la salle Mimoun, installation de dispositifs hydro économes dans divers bâtiments : Mimoun, Centre Culturel, La Fontaine, Jean Bouin, MIA et Du Bellay
- **Acquisition d'une nouvelle balayeuse au service voirie et renouvellement du parc automobile** : véhicule Police Municipale...
- **La mise en place d'un nouveau système de chauffage à l'Eglise** : début des travaux fin novembre 2021. Ce nouveau dispositif permettra de maintenir constamment du chauffage dans l'église à une température confortable et cela même lors de températures extérieures très basse

#### A retenir :

Les efforts de recherche de financements dans tous les projets engagés permettent à la commune de poursuivre ses investissements à un rythme soutenu.

Le niveau élevé d'investissement est permis par la mobilisation d'une part de l'excédent de fonctionnement cumulé et d'autre part, au moment le plus opportun, au recours à l'emprunt.

Cette ligne de conduite insufflée depuis plusieurs années permet de garantir la bonne gestion des deniers publics.

### III Les orientations budgétaires pour 2022

Lors de l'élaboration du budget 2022, il faudra intégrer les incertitudes liées au contexte sanitaire et rester prudent afin de pouvoir anticiper d'éventuelles restrictions gouvernementales. A ce titre, plusieurs scénarios seront à envisager pour chaque événement inscrit.

#### 1. La section de fonctionnement

**Les dépenses à caractère général** regroupe les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommable, masques, gels, fluides, téléphonie, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2021, la commune a poursuivi son travail sur l'efficacité des achats, lors de renouvellement des marchés comme celui de l'entretien des bâtiments communaux par exemple.

Il s'agira, en 2022, de poursuivre ce mode de fonctionnement en tenant compte de la conjoncture, comme l'augmentation, sans précédent des tarifs du gaz et de l'électricité. L'impact sur la section de fonctionnement sera significatif car l'estimation de la hausse est d'environ 195 K€.

Il faudra intégrer ces variations et optimiser les dépenses afin que le montant total de la section de fonctionnement soit équivalent à celui prévu lors du BP 2021.

**Les dépenses de personnel** de la ville ont très légèrement augmenté en 2021, avec la reprise progressive des activités par la commune, en fonction des levées des restrictions sanitaires.

Toutefois, elles continueront d'évoluer en fonction des mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le RIFSEEP...).

La collectivité continuera à mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle de la commune, les recrutements, les évolutions de carrières, les versements effectués auprès de PLURELYA, du Centre De Gestion.

L'ensemble de ces indicateurs ont été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2022.

Ainsi pour 2022, la municipalité envisage des dépenses au même niveau que celles prévues au CA 2021.

Elles correspondent à l'évolution classique des carrières des agents mais aussi à la prise en charge de frais liés aux événements qui auront lieu en 2022 : élections présidentielle et législative, événements (1<sup>er</sup> mai, Festival de Jazz,...).

**Les charges de gestion courante** augmenteront puisque la municipalité souhaite maintenir un lien fort avec les associations qui ont consenti l'an passé à faire un effort en adaptant leurs demandes en fonction des actions qu'elles ont pu mener.

## Les recettes

Le produit des contributions (chapitre 73) sera repris dans le BP 2022 en fonction des notifications des services fiscaux.

La baisse du taux de foncier bâti de l'ordre de 3% sera proposée lors du vote des taux qui interviendra début avril lors du vote du budget primitif 2022.

En dehors des recettes fiscales, il est à noter que les recettes de fonctionnement devraient être au même niveau que celles perçues en 2021 :

- Les produits des services (chapitre 70) évolueront en fonction des décisions gouvernementales prises tout au long de l'année.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) seront équivalentes. En effet, si la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comme les années précédentes baisse, elle sera compensée par l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

## 2. Les orientations en matière d'investissement pour 2022 et les années suivantes :

### Le Programme d'investissement :

#### La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération vise notamment à imaginer une ville plus attractive en valorisant ses principaux atouts et à retravailler les liens entre la Gare et la reconquête de l'hyper centre passe depuis 2021 à la vitesse supérieure. Pour l'exercice 2022, cela sera encore plus intense avec notamment la réalisation des travaux suivants :

- La finalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics comprenant la rénovation complète de la place de la République,
- la réfection de l'avenue Charles de Gaulle au droit de la place,
- la finalisation de la rue Despret et sa nouvelle connexion viarie la reliant à la rue Lambaréné pour desservir un parking de 30 places,
- la réalisation d'un giratoire d'entrée de ville (pont de Sambre – rue Jaurès – Boulevard Lessines et rue de la Cavée)
- l'aménagement des voiries et trottoirs et stationnements de la rue Jean Jaurès,
- le démarrage des travaux de réaménagement et de réfection complète du Boulevard Lessines ainsi que les abords de l'îlot des Anges qui devrait être livré avant l'été,
- la réfection de la rue Despret sur la partie non encore traitée,



- la réalisation du parking Brel desservi par la rue des AFN et Lambaréné permettant d'offrir 37 places supplémentaires en cœur de ville en lien direct avec les commerces et la Maison de Santé,



### La reconversion du CCAS et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle :



Située au cœur même du quartier prioritaire (politique de la ville – axe social et urbain), mais également au sein de l'emprise NPNRU, la Maison de Santé Jeumontaise permettra aux professionnels de santé de trouver un environnement adapté répondant à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins en offre de soins des patients.

Ce cadre d'exercice poursuit, notamment, des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité du territoire et de maintien des services publics de santé de proximité.

La finalisation des travaux est programmée fin juin avec une mise en service et un emménagement des professionnels de santé au cours de l'été prochain.

## La poursuite de l'aménagement du site de Watissart en un véritable site structurant et équilibré entre offre de loisirs, sports nature et biodiversité :

Le site du Watissart, qui fait partie intégrante du projet municipal, vise à renforcer l'attractivité de ce dernier, tout en accentuant sa capacité de captation du public. C'est un véritable atout permettant le rayonnement de la ville. Ce site de plein air est maintenant un lieu incontournable pour s'oxygéner, se ressourcer et se dépenser.

Pour 2022, le budget primitif permettra, au-delà de la réalisation d'un ponton utile aux associations, la programmation des parkings P1 et P2 d'une capacité total de 70 places ainsi que la finalisation de la voirie vers la rue de Colleret visant à réduire le trafic rue Gabriel Péri et à améliorer la fluidité des accès. Afin d'anticiper la saison à venir, il sera également prévu l'équipement en matériel de cuisine de l'espace snacking du bâtiment Le Quartz.



### La Phase III de la vidéoprotection :

La ville de Jeumont a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de l'amélioration de la tranquillité publique avec la constitution d'une police municipale forte de 12 agents, tournée vers la proximité avec ses habitants, mais également via la mise en place d'un dispositif de vidéo protection et de la sécurisation de certains sites.

A ce jour, 53 caméras maillent le territoire communal et sont opérationnelles pour la sécurité de tous. Néanmoins, Jeumont doit poursuivre ce déploiement en s'équipant de 41 caméras supplémentaires et d'un logiciel de recherche performant au service de la sécurité de tous. Le territoire communal disposera donc de 94 caméras au total.

### Fonds de concours voirie avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :

Plusieurs opérations sont concernées avec le versement du solde de notre participation pour :

- les travaux de voirie et l'enfouissement des réseaux du boulevard Dunant,
- les aménagements de voirie et d'amélioration de la sécurité des rues Péri et de Colleret,
- les réfections des rues Marx Dormoy et Messenger,

- et enfin la plus importante pour la métamorphose des aménagements du centre-ville, le Boulevard Lessines.



### **L'optimisation et la rénovation énergétique de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise Saint Martin :**

Le système de chauffage de l'église est à ce jour insuffisant et ne permet pas de garantir le confort de tous. Pour pallier cet inconfort, la ville de Jeumont finalisera les travaux permettant d'ajouter, en appoint du chauffage existant, un ensemble de radiants gaz, réparti sur les zones spécifiques à chauffer. L'amélioration de l'éclairage sera également effectif grâce à la présence de lampes Led plus économiques que les sources anciennes à filament.

### **La finalisation des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'Ecole La Bruyère :**

L'investissement, situé en périphérie du quartier de la politique de la ville et déjà engagé au cours de l'année précédente, se poursuivra en 2022.

Il se traduit par la mise en œuvre de deux opérations : la réhabilitation du bâtiment (remplacement de l'ensemble des menuiseries, électricité, couverture, etc...) et l'extension de l'école (équivalent de 3 classes supplémentaires, aménagement de l'espace d'accueil des jeunes enfants, restaurant scolaire et dortoir supplémentaire).

### **Réorganisation structurelle et énergétique de l'école maternelle La Fontaine**

L'école maternelle La Fontaine nécessite l'engagement d'un programme de travaux permettant le remplacement des anciens bâtiments préfabriqués, la réfection des sanitaires, le changement de la toiture, l'installation d'une installation de panneaux photovoltaïques d'autoconsommation ainsi que l'amélioration de l'aire de jeux.



### **La réalisation de travaux de sécurisation, d'accessibilité et d'amélioration énergétique de 4 écoles (École maternelle Maryse Bastié et écoles primaires Ronsard, Dubois et Mouvet)**

Ce projet regroupe plusieurs opérations nécessaires à l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie de quatre écoles et concerne des travaux de sécurisation, d'accessibilité et d'amélioration énergétique.

## **La création du restaurant inclusif et d'application**

Le présent projet consiste en l'aménagement de deux bâtiments acquis par la ville en restaurant inclusif. Le restaurant inclusif et d'application de Jeumont est un concept de centre de formation novateur et responsable qui permet un véritable parcours d'insertion et de retour à l'emploi mais également d'apporter une réponse à un besoin de développement économique.



## **Rénovation thermique et énergétique du Centre Administratif Georges Pompidou**

Engagée dans une démarche d'atténuation du changement climatique et de sobriété de ses bâtiments publics, la ville de Jeumont souhaite effectuer une rénovation complète du centre administratif qui accueille une multitude de services publics qui méritent d'être valorisés et qui répondent à un besoin important de la population même au-delà du périmètre communal. Pour l'exercice budgétaire 2022, il conviendra de prévoir les frais nécessaires à la prise en compte de la maîtrise d'œuvre et à l'engagement de plusieurs travaux préalables.

**Et enfin, des acquisitions foncières diverses.**

## IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2022 :



### un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2022

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenues dans le présent document, la ville de Jeumont doit poursuivre son anticipation et appréhender les mutations qui s'annoncent.

De même, il convient de poursuivre la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la recherche systématique d'économies. Les démarches qui visent à mettre en place des mesures en matière d'efficacité énergétique ou de réduction des consommations d'eau sont des exemples à suivre. Les opérations d'installation de panneaux photovoltaïques (Centre Administratif et Ecole La Fontaine) permettant de produire de l'électricité et de l'autoconsommer, afin de réduire les dépenses, traduisent concrètement cette volonté communale.

En effet, elles génèrent, au-delà du geste pour la planète et les générations futures, une baisse du coût des consommations en dépense et constituent un gisement d'économie d'énergie significatif.

C'est la raison pour laquelle la ville de Jeumont s'inscrit dans la démarche du SIRPP (Stratégie d'Intervention de Réhabilitation du Patrimoine Public) et bénéficie à ce titre de l'accompagnement spécifique d'un conseiller en énergie partagé par l'ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre).

Par ailleurs, les nombreux projets prévus dans les années à venir et le niveau ambitieux d'investissement affiché pour transformer la ville de Jeumont en profondeur, devront nécessairement faire l'objet d'une programmation conditionnée au respect de la stratégie suivante :

Il est donc proposé de :

- **baiss**er le **taux d'imposition du Foncier Bâti de 3%** afin de diminuer la pression fiscale,
- **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**,
- **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**,
- alterner la **mobilisation de l'excédent de fonctionnement** cumulé et le **recours à l'emprunt (lorsque les taux sont au plus bas)** pour le financement des projets d'investissement.

Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2022.



**VILLE DE JEUMONT**

Centre Administratif Georges Pompidou  
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



[www.mairie-jeumont.fr](http://www.mairie-jeumont.fr) - [communication@mairie-jeumont.fr](mailto:communication@mairie-jeumont.fr) - 03 27 39 50 55